

INSTITUT DES PARCS NATIONAUX DU CONGO ET DU RWANDA

COMITE DE DIRECTION

382ème séance

Samedi 27 juin 1964, à 10 heures, rue Defacqz, n° 1, à Bruxelles.

PROCES-VERBAL

=====

PRESENTS

MM. M.MAQUET	Président
A.BECQUET	Membre

EXCUSES

MM. A.DUBOIS	
W.ROBYNS	
E.VANCAMPENHOUT	Membres

ABSENTS

MM. E.STOFFELS	
Ch.VANDER ELST	Membres

Assistent à la séance

MM. A.ORY	Conservateur-Conseiller au Parc National Albert
A.HOUBEN	Chef de Service, remplaçant M. H.DE SAEGER, ancien Secrétaire du Comité de Direction.

La séance est ouverte sous la présidence de M. M.MAQUET.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE.

Le Procès-Verbal de la 381ème séance, tenue le 29 février 1964, est approuvé.

SITUATION DE L'INSTITUT.

Le Président salue la présence de M. A.ORY, Conservateur-Conseiller au

Parc National Albert et l'invite à exposer la situation telle qu'elle se présente actuellement au Parc National Albert et au Parc National de la Garamba.

Les considérations émises se résument comme suit :

1° PARC NATIONAL ALBERT.

La situation, sans être mauvaise, peut se détériorer si aucune mesure n'est prise. Les raisons de cet état de chose sont au nombre de trois :

a) Les intérêts privés : l'installation d'une pêcherie à Nyakakoma et la création d'une route d'accès de 30 Km à travers le Parc; le détournement de matériel tel que pièces de moteurs, ponts arrières, tissus, etc.; la disparition de l'ivoire récolté par les gardes et des fonds destinés à la paie, ce qui crée chez le personnel un grand mécontentement.

b) Les intrigues politiques : pour obtenir des pêcheries on promet le soutien électoral aux autorités compétentes; par ailleurs, d'autres chefs coutumiers exigent également l'octroi d'une pêcherie.

c) Luttes tribales : des oppositions se font jour entre Conservateurs et adjoints; ils se sabotent mutuellement et suscitent des clans parmi les gardes et les travailleurs.

2° PARC NATIONAL DE LA GARAMBA.

Au Parc National de la Garamba, géré actuellement par M. Anicet MBURANUMWE, la situation est la même qu'au Parc National Albert.

Les considérations qui précèdent ont fait l'objet de rapports détaillés qui sont toujours restés sans résultat par suite de l'absence à Léopoldville d'un interlocuteur valable.

M. ORY estime que la création d'un Comité de Direction à Léopoldville même, où on peut trouver actuellement des membres compétents de nationalités différentes, constituerait une mesure opportune. En principe, le Président, le Secrétaire et le Délégué du Ministre seraient congolais. Les Conservateurs, suivant M. ORY, seraient favorables à l'existence de cet échelon.

Par ailleurs, le Gouvernement congolais serait désireux de maintenir en fonction le Comité de Direction de Bruxelles pour recourir éventuellement à ses conseils.

Les membres présents du Comité de Direction, après échanges de vues, décident :

DECISION N° 4.631.- SITUATION DE L'INSTITUT.

Il sera suggéré au Gouvernement congolais, après

avoir pris l'avis de M. C.DUPONT, ancien Conseiller Juridique de l'Institut, de constituer un Comité de Direction à Léopoldville selon les normes précisées par M.ORY.

DECISION N° 4.632.- SUGGESTION DE M. Harold J.COOLIDGE.

Le Président donne connaissance de la suggestion de M. Harold J.COOLIDGE, Président de la Commission Internationale des Parcs Nationaux, de tenir une Conférence Internationale au Parc National Albert, groupant les autorités des divers Parcs Nationaux de l'Uganda, du Rwanda et du Congo.

Le Comité de Direction, reconnaissant le bien fondé de cette suggestion, en réfèrera au Comité de Direction à Léopoldville dès sa création.

M.ORY, tenant à y être présent, propose que la date n'en soit pas fixée avant la mi-novembre prochain.

DECISION N° 4.633.- EFFIGIE DE FEU M. V.VAN STRAELEN AU PARC NATIONAL ALBERT.

Le Comité de Direction entérine l'accord donné par écrit par la majorité de ses membres quant à l'acquisition d'une réplique, une face, de l'effigie qui avait été offerte à M.VAN STRAELEN à l'occasion du 25ème anniversaire de sa Présidence à l'Institut des Parcs Nationaux du Congo et du Rwanda.

L'autorisation de placer cette réplique au Parc National Albert a été demandée à M. le Ministre de l'Agriculture de la République du Congo.

La Station de Rumangabo est l'emplacement choisi.

SITUATION DANS LES PARCS NATIONAUX DE L'UPEMBA ET DE LA KAGERA.

Aucune nouvelle n'est parvenue des autorités de ces Parcs.

Le Parc National de l'Upemba, secteur Nord, paraît être occupé par les Baluba. Quant au Parc National de la Kagera, d'après les informations de M. l'Ambassadeur du Rwanda à Bruxelles, il existe un projet d'extension du Parc, de construction de routes et d'agrandissement du Guest-House de Gabiro aux fins de favoriser le tourisme.

En clôturant la séance, le Président remercie MM. BECQUET et ORY de leur présence hautement appréciée, rend hommage au courage de M. ORY et au dévouement de M. HOUBEN à la cause de l'Institut.

La séance est levée à 12 heures.